YERRES

Affaires Générales
N° tél. : 01 69 49 76 61
N/Réf. : OC/GP

DECISION N°2022/032

OBJET : Attribution d'une concession de terrain dans le cimetière communal à la Famille RÉGNIER- Titre n° 7742

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du ,

VU les articles L 2223-2, L-2223-15 et R 2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2018/06/688 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 28 juin 2018 relative à la révision des tarifs,

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Monique RÉGNIER née MILLET, domiciliée Les Rives de l'Yerres- bâtiment F4 2, rue Pierre de Coubertin 91330 Yerres et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la concession familiale RÉGNIER,

D E C I D E

D'ACCORDER une concession de terrain dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, à l'effet d'y fonder la concession trentenaire indiquée comme suit : numéro du plan 132 du carré T rangée B d'une superficie de deux mètres,

DIT que cette concession est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 27 janvier 2021, date de l'inhumation,

DIT que suivant les dispositions de l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le concessionnaire pourra exercer le droit de renouvellement de la concession dans un délai de deux ans après expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220119-2022-32-AU
Date de télétransmission : 01/02/2022
Date de réception préfecture : 01/02/2022

DIT que la concession est accordée moyennant la somme totale de 1 036 € (mille trente-six euros),

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 19 janvier 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220119-2022-32-AU
Date de télétransmission : 01/02/2022
Date de réception préfecture : 01/02/2022